

**CELYAD ONCOLOGY SA**  
**Société anonyme cotée**

**Rue André Dumont, 9**  
**1435 Mont-Saint-Guibert**

**RPM Nivelles 0891.118.115**

**(la " Société ")**

---

**INFORMATIONS SUR LES DROITS DES ACTIONNAIRES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7:130 DU CODE DES SOCIETES ET DES  
ASSOCIATIONS A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
QUI SE TIENDRA LE 22 DECEMBRE 2023 A 9H30 EN L'ETUDE NOTARIALE  
"BERQUIN NOTAIRES", SITUEE A 1000 BRUXELLES, AVENUE LLOYD GEORGE 11**

---

**1. LE DROIT D'INSCRIRE DES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR ET DE DEPOSER DES PROPOSITIONS DE DECISIONS**

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et demander la présentation de propositions de décisions concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

- prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis ci-dessus à la date de leur demande (soit au moyen d'un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes dans le registre des actions nominatives de la Société, soit au moyen d'une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation certifiant l'inscription dans ses comptes, au nom des actionnaires, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
- être encore actionnaires à hauteur de 3 % du capital à la date d'enregistrement (le 8 décembre à minuit (heure belge)).

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décisions doivent être adressées à la Société au plus tard le 30 novembre 2023 par courriel à l'adresse [investors@celyad.com](mailto:investors@celyad.com), ou par courrier ordinaire à l'attention de Celyad Oncology SA, Mme An Phan, Head of Legal, Rue André Dumont 9, B-1435 Mont-Saint-Guibert.

La Société accusera réception des demandes formulées par e-mail ou par courrier à l'adresse indiquée par l'actionnaire dans un délai de 48 heures à compter de cette réception.

L'ordre du jour révisé sera publié au plus tard le 7 décembre 2023 (sur le site internet de la Société à l'adresse [www.celyad.com](http://www.celyad.com), au Moniteur belge et dans la presse) si une ou plusieurs requêtes visant à inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décisions à l'ordre du jour sont valablement parvenues dans le délai précité.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.celyad.com](http://www.celyad.com)).

## **2. DROIT DES ACTIONNAIRES DE POSER DES QUESTIONS PAR ECRIT**

Les actionnaires peuvent poser des questions exclusivement par écrit avant l'assemblée, concernant le rapport du conseil d'administration ou l'ordre du jour de l'assemblée. La Société répondra aux questions pendant l'assemblée.

L'exercice de ce droit est subordonné aux deux conditions suivantes :

- avoir la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement (le 8 décembre à minuit (heure belge) ;  
et
- avoir informé la Société de l'intention de participer à l'assemblée générale, conformément aux dispositions prévues dans la convocation.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale par courriel à l'adresse [investors@celyad.com](mailto:investors@celyad.com) ou par courrier à l'attention de Celyad Oncology SA, Mme An Phan, Head of Legal, Rue André Dumont 9, B-1435 Mont-Saint-Guibert.

Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 16 décembre 2023 à 17 heures (CET).

Les administrateurs répondent durant l'assemblée générale aux questions posées par les actionnaires, en assemblée ou par écrit avant l'assemblée, au sujet de leur rapport ou de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales. Le commissaire répond également aux questions posées par les actionnaires, en assemblée ou par écrit avant l'assemblée, au sujet de son rapport.

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et à ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.celyad.com](http://www.celyad.com)).